

La construction neuve de logements fin juin 2020 Conjoncture en date réelle estimée



En Corse, au deuxième trimestre 2020, marqué par le confinement, le nombre de logements autorisés chute de 47% par rapport au deuxième trimestre 2019. La Région connaît ainsi la plus forte baisse depuis 5 ans avec seulement 3400 autorisations de construire. Ce recul est plus marqué pour la Haute-Corse (-60%) que pour la Corse-du-Sud (-32%). Les logements collectifs et en résidence connaissent une diminution de plus de 50% par rapport à l'année antérieure. Parallèlement, après plusieurs mois de croissance, le nombre de mises en chantier en Corse diminue (-11%) avec 4300 logements commencés et repasse sous la moyenne nationale (-8%), avec une baisse plus prononcée en Corse-du-Sud (-11%) qu'en Haute-Corse (-4%). Néanmoins, les logements collectifs et en résidence conservent une évolution positive avec une augmentation de 5,6% par rapport au deuxième trimestre 2019. La tendance amorcée au premier trimestre 2019 se confirme en Corse, le nombre de logements mis en chantier (4300) croît encore par rapport au nombre d'autorisations de construire (3400). La baisse de la construction neuve est naturellement liée à l'arrêt de nombreuses entreprises du bâtiment. Mais la reprise de l'activité est attendue avec les réouvertures des chantiers.

Les logements autorisés

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

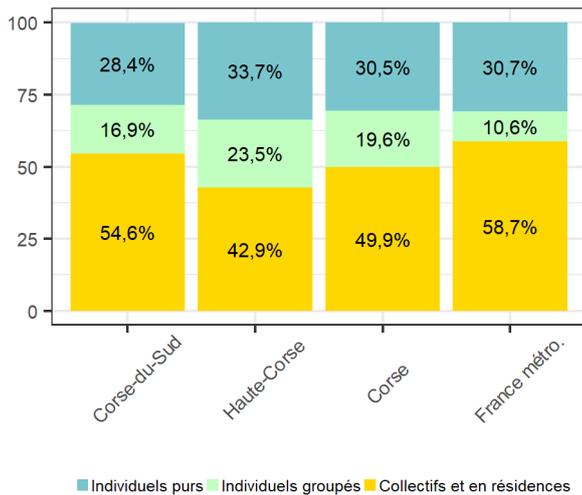
Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 20	fin mars 20	fin déc. 19
Corse-du-Sud	2 000	-32,3%	-19,8%	-18%
Haute-Corse	1 400	-60,1%	-51,5%	-30,2%
Corse	3 400	-47,1%	-37,2%	-24,5%
France métro.	384 200	-11%	-0,6%	-3,7%

Au dernier mois est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui obtenu pour le même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

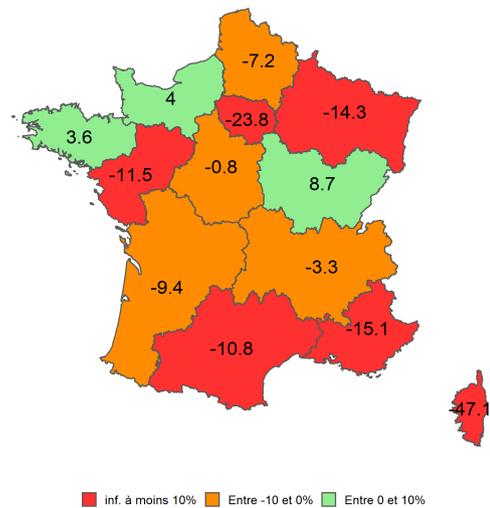
Nombre estimé de logements autorisés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	3 400	-47,1%	-11%
Individuels purs	1 000	-42%	-5,1%
Individuels groupés	700	-45,3%	-9,8%
Collectifs et en résidences	1 700	-50,4%	-14%

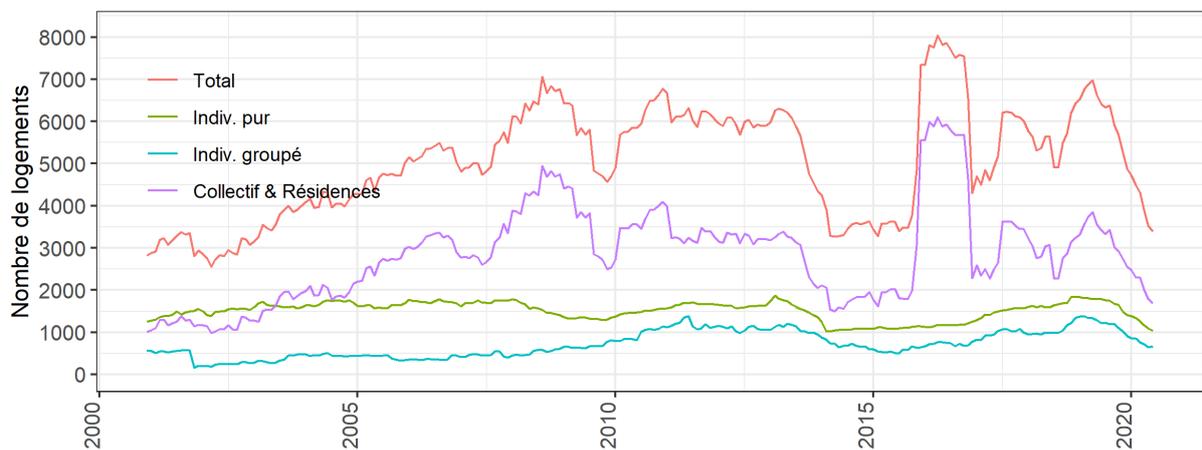
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



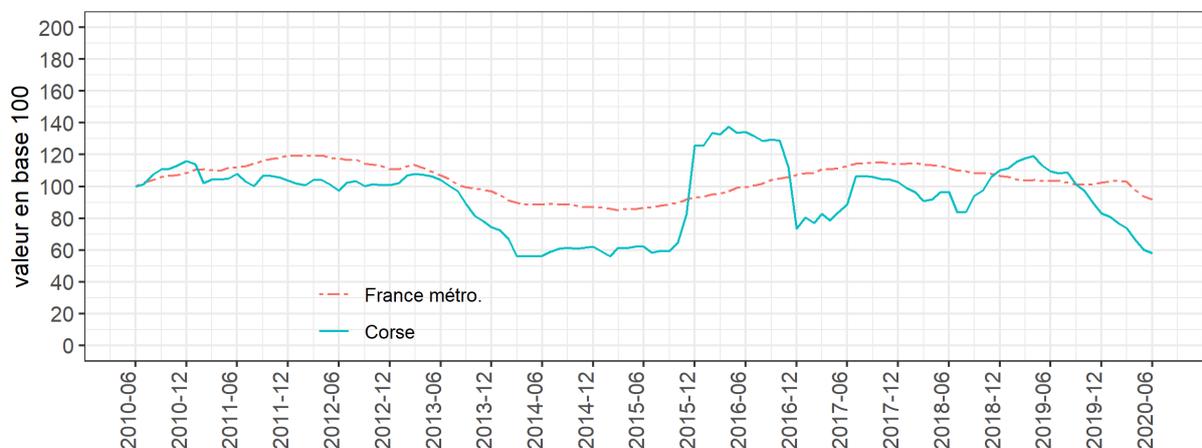
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



Cumul des logements autorisés, comparaison avec la France métropolitaine



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

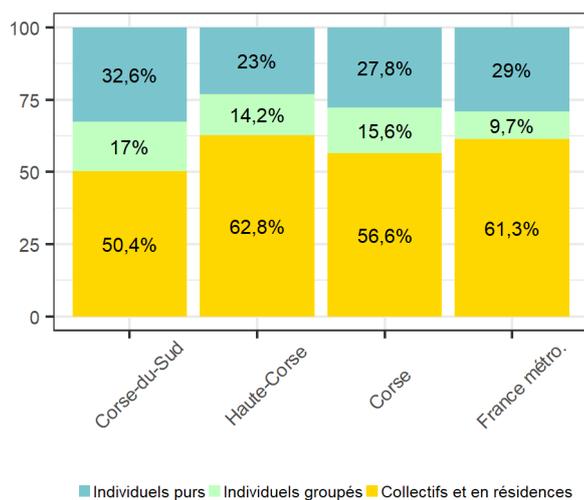
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	nombre	évolution		
		fin juin 20	fin mars 20	fin déc. 19
Corse-du-Sud	2 150	-17,2%	-9,1%	17,9%
Haute-Corse	2 150	-3,6%	13,5%	23,9%
Corse	4 300	-10,9%	1,2%	20,7%
France métro.	363 500	-7,7%	-2,7%	-1,1%

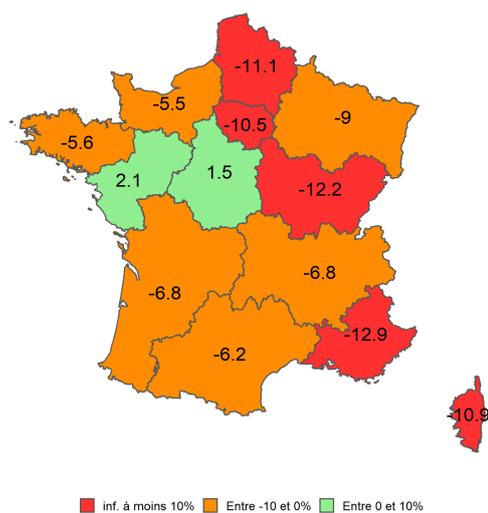
Nombre estimé de logements commencés par type et évolution

Logements	nombre	évolution	
		Corse	France métro.
Total	4 300	-10,9%	-7,7%
Individuels purs	1 200	-21,7%	-7,6%
Individuels groupés	700	-32,5%	-11,5%
Collectifs et en résidences	2 400	5,6%	-7,2%

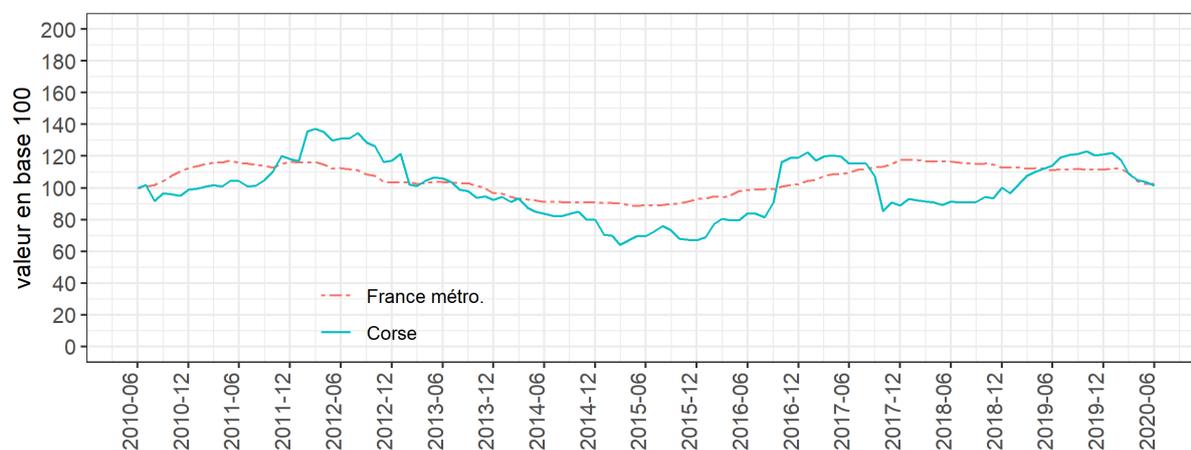
Cumul des logements commencés les 12 derniers mois, par type



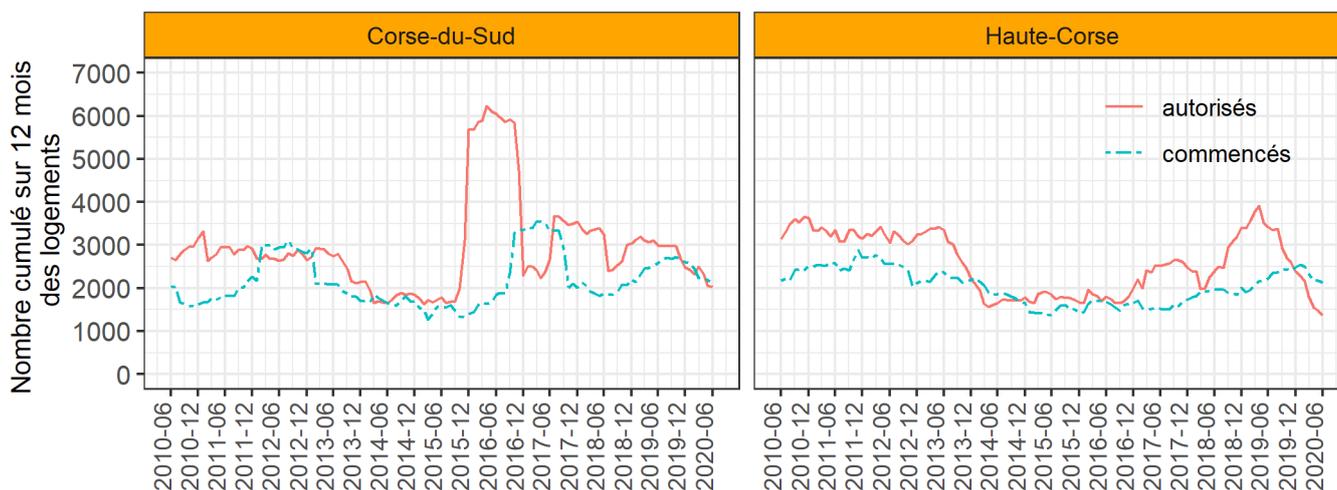
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Cumul des logements commencés, comparaison avec la France métropolitaine



Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



Méthodologie

Producteur de la donnée :

Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) - Commissariat général au Développement durable / Service de la donnée et des études statistiques (SDES)

Retrouvez l'ensemble des publications du SDES sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats conjoncturels mensuels (France entière) dans la rubrique "Logement".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (état, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans le [guide d'utilisation de la base](#) téléchargeable sur le site Internet du SDES.

Date des données : données brutes mensuelles du mois de juin 2020

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement :

Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Directeur de publication : Jacques LEGAIGNOUX (Directeur Régional)
Rédaction et réalisation : François BASTELICA (Observatoire du logement)
Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre
Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
19, Cours Napoléon, Bâtiment D, 20000 AJACCIO
Tél : 04 95 51 79 70
Fax : 04 95 51 79 89